Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_20N-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Constitution des commissions communales thématiques : nombre et nombre de sièges par commission -*Délibération D26_20*

Rapporteur : Christophe BÈLE, maire nouvellement élu

Les membres du Conseil Municipal forment des commissions chargées d'étudier les questions soumises en séance de Conseil Municipal, ce dernier étant seul habilité à prendre les décisions finales.
Présidées de droit par le Maire, elles sont composées exclusivement de conseillers municipaux. Le Conseil Municipal fixe leur nombre et les désigne par délibération.

Dans un premier temps, le maire propose de fixer leur nombre et leur nombre de sièges, puis lors du prochain conseil municipal de procéder à la désignation de ses membres.
Les différentes commissions devront alors se réunir dans les 8 jours suivant ces désignations afin de désigner un vice-président, qui pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il est proposé de composer 4 commissions thématiques, avec chacun un nombre de membres distinct :

- Voirie, Urbanisme, Patrimoine communal – 9 membres
- Finances, Budget – 7 membres
- Enfance, Jeunesse, Action sociale – 5 personnes
- Communication, Culture et Loisirs, Associations – 7 membres

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la création des 4 commissions et leur nombre de membres, tel que présenté ci-dessus.

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.03.26 11:28:46 +01'00'